

## **Bibliothèques et Archives Municipales - Acquisition d'un ouvrage patrimonial de William HAMILTON (1731-1803)**

**M. l'Adjoint ROIGNOT, Rapporteur :** La Ville de Besançon souhaite acquérir un ouvrage de William HAMILTON, «Campi Phlegraei Observations sur les volcans des Deux Siciles, Naples, 1776-1779».

William Hamilton était ambassadeur de la Couronne d'Angleterre à la cour de Naples mais aussi volcanologue, archéologue et collectionneur. Ses observations scientifiques sur les tremblements de terre et les éruptions volcaniques ont été communiquées à la Royal Society of London dont il était membre.

L'ouvrage présente l'Etna et le Vésuve sous la forme de 54 planches coloriées à la main par Pierre Fabris, dessinateur qui accompagnait Hamilton dans ses expéditions. Pierre Adrien Pâris (1745-1819) avait entrepris la traduction de l'anglais en français des textes de ce volume considéré comme un livre fondateur de la vulcanologie moderne, et qui complète le fonds de cet architecte et peintre bisontin déposé à la bibliothèque municipale ; il passionnera sans aucun doute le grand public qui sera sensible à la beauté des dessins d'après nature des scènes d'éruptions volcaniques en particulier.

Le prix de vente est fixé par le libraire à 75 000 € , l'Association des Amis des Musées et des Bibliothèques participe à cet achat en accordant une aide de 7 000 €, le solde est pris en charge par la Ville.

Le Conseil Municipal est invité à :

- adopter le projet d'acquisition de cet ouvrage
- inscrire le montant de la participation de l'association des Amis des Musées et des Bibliothèques sur l'imputation 13.321.1328.89032.45000 et de la réaffecter en dépenses sur l'imputation 21.321.2162.89032.45000
- d'abonder l'imputation 21.321/2162.89032 par un transfert de crédit de 50 000 € depuis l'imputation 23.324/2316.509 et un transfert de crédit de 8 700 € depuis l'imputation 23.321.2316.89032
- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tout acte à intervenir dans ce cadre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, adopte les propositions du Rapporteur.

*Récépissé préfectoral du 20 septembre 2007.*